

Santé Toulouse

Inquiétudes sur l'avenir de la Case de santé, une structure de soins pour les publics précaires

- Par Emmanuelle Chaudieu - 14/11/2014

Une solution va-t-elle être trouvée pour la Case de santé, centre de soins ouvert en 2006 dans le quartier Arnaud-Bernard à Toulouse et dont la pérennité est aujourd'hui mise en péril faute de financements suffisants ? C'est en tout cas l'objet d'une rencontre programmée lundi 17 novembre, sous l'égide du préfet de région, entre les financeurs de la structure et les membres de son équipe, alors qu'un premier "tour de table" a déjà eu lieu le 7 novembre dernier, mais en l'absence de représentants de la Case de santé. A cette occasion, une manifestation de soutien avait été organisée place Saint-Etienne à Toulouse devant la préfecture. Et si tambours, chants et maracas étaient de la partie, l'inquiétude n'en était pas moins perceptible parmi les manifestants, pour la plupart usagers de la Case de santé, qui, sous des banderoles "*Touche pas à ma Case de santé*", "**Fermer la Case de santé nuit gravement à la santé**" ou encore plaidant pour "*Une Case de santé dans tous les quartiers*", s'étaient réunis ce jour-là pour défendre "leur" structure.

Une structure atypique

"La Case de santé est un lieu de soins et de prévention où l'on s'attache aussi à **s'attaquer aux inégalités sociales de santé**", témoigne Jérôme Host, assistant de service social et parmi les initiateurs de ce projet né il y a bientôt 10 ans. "*Nous développons également des programmes à destination de publics spécifiques, notamment les migrants, les femmes ou encore des sortants de prison*". Avec un point commun : les publics de la Case de santé sont en situation de précarité. Problème : reconnue comme "*atypique*" et "*innovante*", cette **structure à l'interface du soins, de la prévention et de l'accompagnement social**, ne rentre pas dans les cases des financeurs. "*Il n'y a pas de ligne de financement qui répondrait à nos besoins, du coup nous sommes obligés de bricoler et les pouvoirs publics également. Et ce, même si tout le monde s'accorde à dire que nous sommes devenus indispensables...*", poursuit Jérôme Host. Avant de rappeler que les professionnels de la structure sont dans une "*prescription raisonnée*", réponse indirecte à la directrice de l'agence régionale de santé (ARS) Midi-Pyrénées qui, tout en rappelant son attachement à la structure, l'avait invitée "*à davantage de rigueur financière*".

Sous-financement chronique

Le travailleur social rappelle par ailleurs que **la file active de la Case de santé est passée de 850 personnes en 2010 à près de 1 500 cette année**, dans un contexte de "*sous-financement chronique*", la structure continuant vaille que vaille à se maintenir depuis trois-quatre ans grâce à des financements "*exceptionnels*". Sa situation a cependant subi une sérieuse dégradation lorsqu'en mai

dernier, l'ARS a annoncé une réduction de sa dotation de 40 %, consécutive à la baisse de la dotation de l'Etat sur les crédits prévention qui a été répercutée sur toutes les associations.

La Case de santé a alors fait ses calculs : il lui manque près de 150 000 euros pour finir l'année.

Depuis la mi-août, elle tire donc la sonnette d'alarme auprès de ses financeurs, en particulier le principal, l'ARS, avant de s'adresser directement au ministère de la Santé et des Affaires sociales fin septembre. "*Le cabinet de Marisol Touraine est alors intervenu auprès de l'ARS qui lui a assuré qu'une solution allait être trouvée*", indique Jérôme Host. Effectivement, quelques jours après, l'agence débloque un fond de 37 000 euros, un montant cependant largement insuffisant pour combler le déficit de la Case de santé qui, **lors d'une assemblée générale organisée le 17 octobre dernier, décide de fermer**. Cette résolution est effective depuis le 1er novembre, date au-delà de laquelle la structure avait indiqué qu'elle ne serait "*plus en mesure d'engager des dépenses*" (ses équipes continuent cependant à assurer les urgences afin de ne pas pénaliser les usagers).

Soutenir l'activité du centre

Du côté de l'ARS, la direction n'a pas souhaité s'exprimer tant que les discussions sont encore en cours. Son service communication a cependant fait savoir que "*la place et l'utilité de [la Case de santé] ne sont pas remises en cause car **elle rend un service incontestable auprès de certaines populations dans l'accès à une prise en charge globale en santé***".

Avant de rappeler que la structure bénéficie d'un financement de l'assurance maladie "*en sa qualité de centre de santé*" et qu'elle perçoit des financements de l'ARS "*au titre de sa mission de prévention et de promotion de la santé et dans le cadre des nouveaux modes de rémunération, pour financer la coordination des soins*". Mais au-delà de cela, elle "*assure un certain nombre d'autres missions sociales qui ne relèvent pas du champ de compétence de l'ARS [et] bénéficie pour cela d'autres sources de financements*" (conseil régional, conseil général, CPAM, DRJSCS, mairie de Toulouse...). Avant d'ajouter que "**face aux problèmes récurrents de viabilité financière**" de la Case de santé, l'ARS a mis en place une "*table ronde des financeurs pour envisager de façon collégiale, des solutions visant à soutenir l'activité du centre*". C'est dans ce cadre qu'ont été programmées les deux réunions des 7 et 17 novembre.